

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION DU PERSONNEL ET DES  
AFFAIRES ADMINISTRATIVES

SPEAS/SPE (1)

DECRET N° 82/965 du 5/II/1982  
/UMNG/SG/DPAAD/K-2

Portant reclassement et nomination de Messrs  
KINATA Côme et MOTOM Marcel, Assistants  
Classe en service à l'Université Marien NGOUABI  
en qualité de Maîtres-Assistants 2ème

VISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- C. E. :
- Vu la Constitution du 8 juillet 1979 ;
  - Vu la loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979 ;
  - Vu la loi 15/62 du 3 février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
  - Vu l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
  - Vu l'Ordonnance 9/74 du 14 Mai 1974 portant modification de l'Ordonnance 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;
- Rect. UMNG. :
- Vu l'Ordonnance n° 34/77 du 28 juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI ;
  - Vu le Décret n° 76/439 du 16 Novembre 1976 portant organisation de l'Université Marien NGOUABI ;
  - Vu le Décret 75/490 du 14 Novembre 1975 portant fixation des traitements et salaires des personnels de l'Université Marien NGOUABI ;
  - Vu le Décret 75/489 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI ;
  - Vu le Décret 81/75 du 29 Septembre 1981 modifiant le Décret n° 75/490 du 14 Novembre 1975 portant statut du personnel de l'Université Marien NGOUABI (notamment en son article 16, alinéa 2) ;
- DGTFF. :
- Vu le Décret 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
  - Vu le Décret 80/644 du 29 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
  - Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Décret n° 80/644 du 29 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
  - Vu le Décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des nominations des fonctionnaires ;
  - Vu le Décret n° 62/130 du 29 Février 1967 réglementant la prise de compte du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de la carrière Administrative et reclassements ;
  - Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
  - Vu le Décret n° 80/035 du 29 janvier 1980 abrogeant le Décret n° 79/148 du 30 Mars 1979 portant suspension des avancements des Agents de l'Etat pour l'année 1979 notamment en son article 1er ;
  - Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 juin 1979 portant nomination des fonctionnaires des services administratifs ;
  - Vu les dossiers présentés par les intéressés.

DECRETE :

Article 1er.- Les Assistants de 2ème classe, titulaires du Doctorat de 3ème cycle dont les noms suivent en service à l'Université Marien NGOUABI sont reclassés et nommés comme suit :

ANCIENNE SITUATIONS	NOUVELLE SITUATION
---------------------	--------------------

KINATA Côme :

Promu Assistant de 2ème classe, 8ème échelon, indice 1680 pour compter du 8 Octobre 1981	Titulaire du Doctorat de 3ème cycle en Histoire des Sociétés d'Afrique Noire, délivré par l'Université Paris 7, le 27 janvier 1981 est reclassé et nommé Maître-Assistant de 2ème classe, 4ème échelon, indice 1680 pour compter du 8 Octobre 1981.
--	---

M O T O M Marcel :

Promu Assistant 2ème classe 6ème échelon, indice 1400 pour compter du 23 Septembre 1980.	Titulaire du Doctorat de 3ème cycle en Biologie Végétale, délivré par l'Université Louis Pasteur Strasbourg I, le 18 juin 1981, est reclassé et nommé Maître-Assistant de 2ème classe, 2ème échelon, indice 1400 pour compter du 23 Septembre 1980.
--	---

Article 2.- Le présent Décret qui prend effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter des dates sus-indiquées, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 5 Novembre 1981

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis-Sylvain GOMA.-

Le Ministre de l'Education  
Nationale,

Le Ministre des Finances

Antoine NDINGA-OBA.-

ITIHI-OSSETOUMBA-LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS:

- PM/Cab.:..... 1
- SGCM/B-C.:..... 1
- MEN/Cab.:..... 2
- DAAB.:..... 3
- DGTFP.:..... 2
- JORPC.:..... 1
- Rect.:..... 1
- V/Rect.:..... 1
- Secrégal.:..... 1
- DPAAD.:..... 4
- C.E.:..... 1
- A.C.:..... 1
- DAF.:..... 1
- S. Solde.:..... 3

Le Ministre du Travail et  
de la Prévoyance Sociale,

Bernard COMBO-MATSIONA.-

- Intéressés:..... 2
- Chrono.:..... 3.-